



Expertise technique
novembre 2008

<p>Bilan de Santé de la PAC</p> <p>La sortie des quotas laitiers</p> <p>Expertise technique</p>	<p>Groupe Prospective</p>
---	---------------------------

Très proches des propositions de la Commission de mai dernier, les décisions des 27 ministres de l'agriculture confirment la sortie progressive des quotas.

REFORME DE 2003 : le système des quotas laitiers a été prolongé jusqu'au 31 mars 2015, avec une hausse de 3 fois 0,5 % des références de 2006 à 2008.

Le Conseil des Ministres de mars 2008 a déjà validé une hausse de 2% des références pour la campagne 2008-2009.

Décryptage des décisions techniques

<p>Le 31 mars 2015 demeure la date officielle de fin des quotas.</p> <p>Soit 6 campagnes laitières après celle-ci.</p>	<p><i>Des raisons juridiques sous-tendent le maintien de cette date : la menace de procès de la part des éleveurs d'Europe du Nord qui ont acheté des quotas avec la promesse qu'ils continueraient jusqu'en 2015.</i></p>
<p>Hausse des références laitières de 5 fois 1 % de la campagne 2009/10 à 2013/14.</p>	<p><i>Les références supplémentaires sont attribuées à l'Etat-membre qui le redistribue comme il l'entend.</i></p> <p><i>En France, jusqu'ici toutes les rallonges de quotas ont été réparties linéairement à tous</i></p>
<p>L'Italie a obtenu le droit d'augmenter ses références de 5 % en une seule fois dès 2009. Si le dépassement est supérieur à 6% pour les campagnes 2009/10 et 2010/11, le prélèvement payé à Bruxelles sera majoré de 50 %</p>	<p><i>L'Italie est confrontée à un dépassement chronique, car ses éleveurs ne payent pas de pénalités. C'est le budget italien qui les règle.</i></p> <p><i>Le super prélèvement ne concerne que l'Italie en fait. Celle-ci a promis qu'elle n'augmenterait pas sa production, ces 5 % doivent servir à régulariser les dépassements : à suivre !</i></p>
<p>Deux rapports de la Commission réexamineront ces hausses, au vu des marchés, fin 2010 et fin 2012 et feront des propositions le cas échéant.</p>	<p><i>Un rapport n'engage pas plus que cela !</i></p>

<p>La pénalisation matière grasse de la référence des éleveurs est diminuée de moitié, à partir de la campagne prochaine (date à vérifier)</p> <p>C'est un assouplissement de la contrainte matière grasse.</p> <p>Estimation (Agrapresse 3178): France +0,9 % de référence supplémentaire en volume, Pays-bas +3,4 % Danemark +2,2 %. (+1,5 à 1,7 % pour l'Europe !)</p> <p>Date d'application : campagne 2009/10</p>	<p>Chaque éleveur dispose d'une référence matière grasse historique (en plus de sa référence en volume). Chaque campagne, la laiterie compare le taux réel de matière grasse des livraisons de l'éleveur avec son taux historique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le taux réel est inférieur au taux historique, son quota volume est augmenté selon la règle : 1 g de taux en moins = 0,18 % de volume en plus. Cette règle reste inchangée. • Si le taux de MG est supérieur au taux historique, sa référence en volume est corrigée à la baisse : 1g de taux en plus = 0,18 % de référence en moins. Ce coefficient vient d'être divisé par 2 : 0,9 % au lieu de 0,18 %
<p>Les achats à l'intervention : pas de changements :</p> <p>Régime actuel : achat 1^{er} mars-31 août</p> <p>Beurre : 30 000 tonnes achat à prix fixe (2 220 €/t).</p> <p>Poudre écrémée : 109 000 tonnes à prix fixes (1 750 €/T)</p> <p>Au-delà de ces 2 limites, la Commission peut décider de poursuivre les achats, par adjudication, si l'évolution des prix de marché le justifie.</p>	<p>L'intervention continue à fonctionner : important</p> <p>Les 2 contingents fixés correspondent à l'achat d'environ 1 million de tonnes de lait-équivalent (sur les 135 millions produits en Europe)</p> <p>Mais l'appréciation de la Commission sera déterminante pour aller au-delà des quotas d'achat fixés.</p>
<p>Référence non produite : Remontée de la fraction non produite des quotas à la réserve nationale: quand un producteur n'a pas commercialisé au moins 85% de son quota pendant 2 campagnes</p>	<p>Aujourd'hui : remontée de la fraction non produite du quota lorsque l'éleveur n'a pas produit 70% de son quota pendant 2 campagnes.</p>
<p>Suppression de l'aide au beurre pâtissier</p>	<p>Cette aide ne fonctionnait plus depuis juillet 2007, date de la dernière baisse du prix d'intervention du beurre. En 2006, elle concernait encore 400 000 tonnes de beurre (40% du beurre produit en Europe)</p>
<p>Suppression de l'aide au stockage saisonnier des fromages grana padano, parmigiano reggiano et provolone</p>	<p>Cette décision marque la fin d'une époque où les italiens avaient imposé que l'Europe finance le stockage de leurs fromages de garde. Aucun effet sur le marché n'est à attendre de cette suppression.</p>
<p>La Commission pourra déclencher, quand elle le jugera nécessaire au vu des excédents du marché, et à un montant qu'elle fixera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aide à l'incorporation de poudre de lait dans l'aliment veaux • L'aide à la fabrication de caséine 	<p>La Commission a toute liberté dans ce domaine, mais c'est déjà le cas aujourd'hui.</p> <p>L'aide aliment veaux est à zéro depuis fin 2006. Avant cela elle a concerné + de 300 000 tonnes par an, avant la baisse des prix d'intervention de la poudre.</p>
<p>Aide au stockage privé du beurre : pas de changement</p>	<p>Une aide qui permet de reporter les grosses fabrications du printemps vers des ventes l'hiver. Ouverture anticipée en janvier prochain face à la dégringolade du marché du beurre.</p>
<p>Les aides du développement rural (aux jeunes agriculteurs, ou prêts bonifiés..) ne sont plus obligées de respecter la limite des quotas de l'exploitation.</p>	<p>Possibilité de réaliser des études d'installation pour une production supérieure à la référence du jeune installé.</p>
<p>Possibilité pour les Etats-membres d'accorder une aide aux éleveurs laitiers jusqu'au 31 mars 2014 (plafond à respecter de 1,92 % des aides directes (5,5 % de 3,5% des aides)</p>	<p>Cette possibilité est apparue en dernière minute, à la demande de l'Allemagne semble t il.</p>

Données de conjoncture

	Prix d'achat à l'intervention (1 ^{er} mars-31 août)	Cotation française mi-novembre 2008	Sommet atteint mi-2007
Beurre	2 220 €/T	2 200 €/T	4 150 €/T
Poudre écrémée animale	1 750 €/T	1 550 €/T	3 650 €/T

Quel scénario pour le prix du lait en 2009 en Normandie ?

Beaucoup d'inconnues subsistent : La baisse des prix est inévitable, mais à quel niveau ?

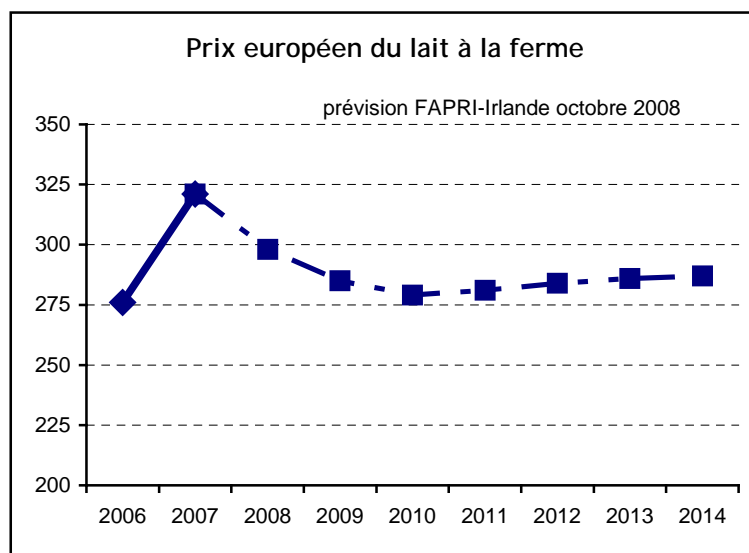
- Un scénario gris pourrait être le retour aux prix de 2007 : -17-18 %
- Un scénario noir serait le retour aux prix de 2006 = -25 %

Prévision long terme sans hausse des références

Le **FAPRI Irlande** vient de réaliser une prévision du prix du lait en Europe. A notre connaissance, c'est la seule prévision qui intègre l'augmentation de 2 % des quotas décidée au printemps dernier.

Ces chercheurs prévoient pour 2010 un retour du prix du lait à un niveau proche de 2006, et une petite hausse ensuite.

Limites: Ces prévisions tiennent compte de la hausse de 2 % des références, mais n'anticipent aucune hausse du quota ultérieure. De plus elles ont été réalisées avant la crise bancaire et boursière de cet automne.



Bilan de Santé : quel effet des hausses de quotas ?

La meilleure étude sur ce sujet est celle de Vincent Réquillard (INRA Toulouse juin 2008) qui concluait qu'une hausse de 7 % des références, à raison d'1 % par an de 2008 à 2015, augmenterait la production de 5 % et ferait baisser le prix du lait de 15 % environ par rapport à un scénario sans hausse des références (1 % de production supplémentaire fait reculer le prix du lait d'environ 3 %).

	+1 % par an 7 fois
Hausse totale des références	+7 %
Volume de lait produit	+ 4,7 %
Prix du lait en Europe	- 14,5 % par rapport à une situation sans hausse des références

Quelles marges de manœuvre française ?

Comment la France peut elle se préparer à la nouvelle situation ?

Un assouplissement progressif des règles des quotas français ? Jusqu'ici, ils ont été prudents :

- Création des « ACAL professionnelles » qui sont en fait des transferts de quotas sans terre à un prix fixé par l'administration (15 ct/l).
- Dans certaines régions le transfert des quotas peut maintenant s'effectuer à l'intérieur de la région et non plus du département (exemple : Midi-Pyrénées)

Peut-on aller plus loin ?

Une mesure de développement rural a été introduit en dernière minute : il permet de financer la filière laitière : Cet outil servira t il en France pour accompagner des restructurations de laiteries ?

Conclusion

Quelle viabilité de ces décisions ?

La chute actuelle des marchés laitiers combinée à la hausse de 1 % des références et l'assouplissement matière grasse (+1,5 à 1,7 %) pourraient conduire dès 2009 à une reconstitution des stocks d'intervention. Ce sera la première épreuve de cette réforme.

Les experts européens trouvent les Français très pessimistes, et attribuent cela à la situation laitière française (blocage des négociations éleveurs-laiteries) (Ouest-France, 26 novembre)

Philippe LEGRAIN - Chambre d'Agriculture de la Manche- Mise à jour 25 novembre 2008